

Conditions Générales d'Engagement pour Participer au Road trip Moto JRA du 21 juin 2025.

1. **Respect du Code de la Route** : Chaque participant s'engage à respecter strictement le Code de la route en vigueur, notamment les limitations de vitesse, les priorités, et l'usage des clignotants.
2. **Port des Équipements de Sécurité** : Le port d'un casque homologué et des équipements de protection adaptés (gants, veste, bottes) est obligatoire pour garantir la sécurité de chacun.
3. **Conduite Responsable** : Toute conduite dangereuse, imprudente ou mettant en péril la sécurité des autres participants ou usagers de la route est strictement interdite.
4. **État de Santé et d'Habilité** : Chaque participant doit être en pleine capacité physique et mentale pour conduire. L'usage d'alcool ou de substances illicites avant ou pendant le road trip est formellement interdit.
5. **Assurance et Documents Obligatoires** : Chaque motard doit disposer d'un véhicule assuré, en bon état de fonctionnement, et des documents obligatoires (carte grise, permis de conduire valide, etc.).
6. **Esprit de Collaboration** : Les participants doivent adopter un comportement respectueux envers leurs collègues et les autres usagers de la route, et respecter les consignes données par l'organisateur.
7. **Engagement Volontaire** : En participant à ce road trip, chaque collaborateur reconnaît être pleinement informé des risques liés à la conduite moto et dégage la société de toute responsabilité en cas d'accident ou de dommage survenu hors négligence de l'organisateur.

En signant ces conditions générales d'engagement, chaque participant accepte de se conformer aux règles édictées et de contribuer au bon déroulement de l'événement dans un esprit convivial et sécuritaire.